

DÉCLARATION PRÉALABLE
D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

(articles L. 310-2, L. 310-5, R. 310-8, R. 310-9 et R. 310-19 du code de commerce et articles R. 321-1 et R. 321-9 du code pénal)

1. Déclarant :

Nom, prénoms ou, pour les personnes morales, dénomination sociale :

.....
.....

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) :

.....
.....

N° SIRET :

Adresse :

n°: Voie :

Complément d'adresse :

.....

Code postal : Localité :

Téléphone (fixe ou portable) :

2. Caractéristiques de la vente au déballage :

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail...) :

.....

Marchandises vendues : neuves / d'occasion *

Nature des marchandises vendues :

.....
.....

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R. 310-8 du code de commerce) :

Date de début de la vente : Date de fin de la vente :

Durée de la vente (en jours) :

3. Engagement du déclarant :

Je soussigné, auteur de la présente déclaration (nom, prénom)

.....,
certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les
dispositions prévues aux articles L. 310-2, R. 310-8 et R. 310-9 du code de
commerce.

Date et signature :

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage
de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1
du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la
déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une
amende de 15 000 € (art. L. 310-5 du code de commerce).

4. Cadre réservé à l'administration :

Date d'arrivée :

N° d'enregistrement :

Recommandé avec demande d'avis de réception / Remise contre récépissé (*)

Observations :

.....
.....

(*) Rayer les mentions inutiles

Pièces à fournir à impérativement à l'appui de la demande :

- pièce d'identité
- extrait Kbis (pour les sociétés)